

Le Bureau 2017 /2018

**Membres du
bureau:**

Président : COLOMBAN YVON

Vice président : DOLCI CHRISTELLE

Trésorier : ALLEMAND LUCIE

Trésorier adjoint : ASTIER GREGORY

Secrétaire : FAURE BRAC JOCELYNE

Règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR 2016-2017

1)° ADHÉSIONS

Les adhésions sont prises lors de la réunion de début de saison au mois de septembre.

Pour participer aux entraînements et aux compétitions, tout membre du club doit avoir acquitté sa cotisation(adhésion club+ prix de la licence) et fournit le dossier complet.

2)° ENTRAÎNEMENTS

Le programme d 'entraînement est consultable directement sur le site du club tout au long de l'année. En cas de modification exceptionnelle (météo...), un mail sera envoyé directement sur l'adresse des familles.

3)° RESPONSABILITÉS

Les entraîneurs ne prennent en charge les enfants que pendant les horaires définis de l'entraînement. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'incident survenu avant le début de l'entraînement ni après la fin de celui-ci.

Les entraîneurs, les membres du bureau et les bénévoles encadrant de façon régulière ou occasionnelle les entraînements, les stages et les compétitions ont une responsabilité morale de l'image du club et donc un pouvoir de décision. Si le comportement d'un coureur est jugé contraire à l'éthique et à l'image du club de l'EDELWEISS , il pourra être sanctionné.

4)° TENUE ET MATERIEL

Lors des entraînements la tenue et l'équipement doivent être appropriés au type d'entraînement prévu :

- Chaussures adaptées, casque, protection, gants, lunettes, gourde, chasuble ou tee-shirt jaune, fluo pour le ski roues.
- Pour le ski : port du badge obligatoire.

Aucune tolérance ne sera permise en cas d'oubli du matériel.

A la charge des licenciés : les chaussures et la veste chaude. Des achats groupés seront organisés, et des bourses d'échange seront proposées en début d'année.

Le club met à disposition des enfants du matériel jusqu'à la catégorie Junior

- Un gilet sans manche.
- les skis et les bâtons

Les bâtons : une paire de bâtons classique et une paire de bâtons de skate sont fournis à chaque coureur ainsi que leurs entretiens . Si le coureur veut des bâtons autres, ceux ci sont à sa charge.

Les skis d'entraînement sont gardés par le licencié pendant toute la saison et devront être entretenus **régulièrement** . Les skis classique seront défartés à la demande de l'entraîneur.

Les skis de compétition restent au local du club et sont entretenus par les dirigeants. Les licenciés pourront être amenés à participer à leur fartage (au même titre que les entraînements) lors de séances organisées avant les compétitions.

Les entraîneurs sont seuls habilités pour l'attribution des skis courses et de leurs préparations. Ces équipements seront rendus par les licenciés aux dates fixées par les dirigeants en fin de saison.

Tout le matériel mis à disposition par le club est soumis au paiement d'une caution d'un montant de 300 euros(non encaissée) et rendu lors du retour de ce matériel.

Il va de soi que les enfants doivent respecter le matériel qui leur est confié.

5°) ASSIDUITÉ ET COMPORTEMENT

Assiduité, respect,rigueur et ponctualité sont exigés lors des entraînements.

Afin d'organiser les déplacements et les séances, les enfants doivent prévenir l'entraîneur de leur absence le plus tôt possible.

Les enfants doivent avoir un comportement respectueux envers les entraîneurs et leurs camarades.

En cas de non respect de ces consignes, les parents seront immédiatement avertis et des sanctions pourront être prises.

6°) COMPETITIONS

Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées impérativement par le club.

En cas de désistement pour cause imprévue, le licencié doit avertir l'entraîneur le plus tôt possible.

Dans le cadre de compétitions fédérales non prévues par le club et à laquelle veut participer un coureur, il doit en avertir le club afin que celui-ci puisse aider le coureur dans sa démarche.

Nous rappelons que dans ce cadre de course, le coureur représente toujours le club et qu'à ce titre il doit remplir les mêmes obligations que sur les autres courses.

Encadrement

Le matin de la course, les coureurs seront avisés des différentes fonctions des entraîneurs (fartage, reconnaissance...)

Les accompagnateurs doivent se conformer au règlement de course (interdiction de suivre à pieds ou à skis les compétiteurs pendant la course...) sous peine de disqualification du coureur.

Tenue

Le port de la tenue du club est obligatoire lors des compétitions et sur les podiums (veste et bandeaux).

Podiums

Tous les licenciés et leur famille sont fortement incités à rester sur le site afin d'encourager et de féliciter les compétiteurs en assistant aux podiums jusqu'à la fin

8°) SANCTIONS

Si un coureur va à l'encontre des règles du club décrites ci-dessus, il s'expose à des sanctions issues d'une commission réunie à la demande des entraîneurs ou d'un membre du bureau . Ces sanctions seront à effet immédiat.